

Procès Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 12
- présents : 8
- votants : 9

L'an deux mille dix-sept

le treize avril à dix-huit heures et trente minutes
le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 7 avril 2017.

Présents : Mesdames Annie LUCAS, Virginie LARSONNIER, Jennifer MEBREK, Messieurs Thomas LESUEUR, Thierry HOUPY, Stéphane THOUMSIN et Jean PECHO (pouvoir de Philippe LE CAM)

Absents excusés : Madame Aurélie BERGERON, Messieurs Philippe LE CAM et Julien Bonnement.

Absent : Madame Julie DENEUFBOURG

Suppléants présents : Paul LETREUILLE (pouvoir de Julie DENEUFBOURG)

Secrétaire de séance : Jennifer MEBREK

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents avec une observation de M Le-Cam reçue par mail sur les informations diverses.

« Actuellement, M Le-Cam est contre les dérogations pour les enfants des villages extérieurs au RPI; Ses propos lors de cette réunion ont été les suivants :

Pour l'ouverture du RPC; et sachant qu'une fermeture de classe serait peut-être probable, pourquoi ne pas avoir une réflexion pour scolariser les enfants des villages non pas limitrophes au Syndicat mais seulement et uniquement limitrophes à la commune de La Neuville (Moyenneville, Cressonsacq...). »

1) Vote du Budget Primitif 2017

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7), Considérant que les communes et collectivités ont jusqu'au 15 avril 2017 pour le vote du budget,

Monsieur le Président, expose le contenu du budget en résumant les orientations générales. Que ce budget a été présenté en réunion de travail le 20 mars, les maires des 5 communes ont été invités à cette réunion.

Monsieur Letreuille demande à connaître le détail des dépenses d'investissement. Monsieur le Président répond qu'il s'agit des dépenses programmées pour l'année 2017 suivant le planning établi par l'OPAC, tableau présenté à la réunion du 20 mars où Monsieur Letreuille était présent. Monsieur Letreuille en conclut que l'achat du terrain par le syndicat n'est pas programmé pour 2017. Monsieur le Président lui répond qu'effectivement, les discussions vont démarrer en mai concernant le prix de revente du terrain par la commune de La Neuville-Roy au syndicat, qu'il sera nécessaire de fixer le prix et d'en délibérer dans les différents conseils avant la fin de l'année. Le financement sera pris en compte dans le prêt bancaire en 2018 avec le démarrage de la phase travaux.

Monsieur Pecho revient sur le fait qu'il avait demandé au Président de travailler sur le budget avec le bureau du syndicat. Monsieur le Président répond que suite à la discussion du 20 mars et la nécessité de voter le budget avant le 15 avril, il n'a pas été possible d'organiser cette réunion de travail. Il précise également que le BP2017 est bâti sur

les bases du fonctionnement 2016 et que l'orientation budgétaire en investissement est uniquement consacrée au RPC. Donc les marges de manœuvres sont courtes. Monsieur le Président informe également qu'il s'est rapproché de Mme Lieuré pour le financement de l'investissement. Contrairement à ce que M Pecho demandait, il n'est pas possible de faire une ligne de crédit. Les recettes doivent venir des communes ou d'un prêt bancaire. Au vu du montant pour 2017, il est préférable de demander aux communes de financer.

Monsieur Pecho demande à ce que ces sommes soient remboursées aux communes une fois l'obtention du prêt bancaire. Monsieur le Président lui répond que cela est envisageable et qu'il faudra en tenir compte lors de la négociation des prêts.

Après en avoir délibéré, Le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2017 comme suit

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	255 663.04€	255 663.04€
Fonctionnement	477 020.04€	477 020.04€

Précise que le budget primitif de l'exercice 2017 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

2) Année de référence pour les taux

Conformément aux statuts du syndicat, les charges d'investissement et de fonctionnement demandées aux communes sont réparties suivant 3 critères (Population, DGF et Potentiel fiscal). Ces éléments n'étant pas disponibles qu'en milieu d'année, il est proposé de prendre les taux de l'année N-1 afin de valider les répartitions dès le vote du budget.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette proposition, les taux pris en compte pour la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement seront ceux disponibles au 31 décembre de l'année N-1.

3) Mise en place d'indemnité de fonction au Président

Vu les articles L. 5211-12 et L. 5721-8 du code général des collectivités territoriales, dans leur rédaction antérieure à l'article 42 de la loi NOTRe, est rétabli et applicable du 9 août 2015 au 31 décembre 2019.

Les montants ne peuvent dépasser l'enveloppe globale des indemnités données au président attribuées selon la strate de population de l'EPCI soit pour le Syndicat Les Hirondelles :

Le Président = 12.2% de l'indice 1022 soit 472.22 euros indemnité brute

Après échanges entre les membres et le Président sur le climat au sein du syndicat et sur le retour des échanges ayant eu lieu à la réunion de présentation du budget du 20 mars dernier. Les membres remercient le Président pour le travail de qualité fourni et demandent à ce que le conseil soit plus intégré au pilotage du syndicat. Monsieur le Président répond avoir entendu les remarques des différents membres et maires et qu'il en tiendra compte désormais.

Le conseil municipal décide avec une abstention et 7 voix POUR :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, et L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- Président : 80% de 12.2 % soit 9.76 % de l'indice 1022

Article 2 : Dit que les indemnités seront versées à compter du 1 mai 2017

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget syndical.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'indemnité allouée au Président est annexé à la présente délibération

Nom	Prénom	Fonction	Pourcentage de l'indice 1022 retenu	Montant de l'indemnité mensuelle brute
-----	--------	----------	-------------------------------------	--

LESUEUR	Thomas	Président	9.76%	377.78€
---------	--------	-----------	-------	---------

4) Fixation tarif cantine et barème CAF pour l'année 2017/2018

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- d'appliquer les tarifs du barème 3 de la CAF pour la participation des familles pour 8h d'accueil au fonctionnement des CLSH ;

Composition de la famille	Ressources Mensuelles (RM)		
	≤ à 550 €	de 551 € à 3 200 €	> à 3 200 €
1 enfant	1,44	0,28 %	9,00
2 enfants	1,33	0,26 %	8,40
3 enfants	1,23	0,24 %	7,70
4 enfants et plus	1,13	0,22 %	7,10

- de fixer le prix du repas de la cantine comme suit : 3,00€ le prix du repas auquel s'ajoute 2,50 € pour les charges supplétives et un tarif variable selon les revenus des familles pour 15 minutes d'activités ;
- majoration de 15 % pour les enfants domiciliés en dehors des communes du regroupement.
- Fourniture des chaussons rythmiques au prix de 4€

5) Approbation du règlement intérieur 2017/2018

Monsieur le Président fait part de la commission rédaction et le travail pour la mise en place des différents documents pour la rentrée prochaine. Le règlement proposé pour l'année 2017/2018 présente peu de changement. La forme a été reprise sur certains paragraphes pour une meilleure lisibilité.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, valide les règlements intérieurs de l'accueil périscolaire/cantine et transport scolaire pour l'année 2017/2018 et autorise le Président à publier ces règlements.

6) Informations et questions diverses

- Bienvenue à Mme Demontreuille Nathalie, en remplacement de Mme Husak Marie. Mme Demontreuille n'a pas pu être présente ce soir pour congés. Elle a commencé à travailler pour le syndicat la semaine passée. Monsieur le Président s'est libérée l'après-midi du 5 avril pour faire le point avec elle des différents dossiers.
- Rendez-vous à l'inspection académique avec M Fontaine, directeur adjoint et Mme Bruno-Sabler, inspectrice de la circonscription, en présence de M Pecho et des parents d'élèves des 4 écoles. Réunion sollicitée par les Parents d'Elèves, qui a permis de réexpliquer le contexte de notre RPI. Monsieur le Président remercie les parents d'Elèves pour l'invitation et la qualité des communications sur le sujet avec les enseignants. Monsieur le Président informe également les membres que les RPE ont sollicité les élus du territoire qui ont écrit à M Crépin un courrier cosigné (Madame Dhamy et Messieurs Dassault, Paccaud et Fontaine). La décision sur la fermeture sera connue en juin et si fermeture il y a, ce sera une classe à l'école de Montiers.
- Inscriptions scolaires à La Neuville-Roy le 23 mai, celles de Pronleroy ont eu lieu le 6 avril
- La fiche unique d'inscription reste en place, lors de la commission Rédaction du 24 mars, une réflexion a été menée sur la fiche Sanitaire. Suite échanges avec M Mollet de la DDCS, ces informations sanitaires peuvent être dématérialisées. Monsieur le Président informe par conséquent que les familles vont être invitées à renseigner sur la fiche Enfant du site les données sanitaires et à enregistrer une copie des pages de vaccination du carnet de santé. Une liste synthétique pourra alors être éditée pour le personnel des accueils périscolaires afin qu'il ait toutes les informations à portée de main.

- Plan Vigipirate, information reçue cette semaine de la Sous-préfecture avec un nouveau guide à destination des structures accueillant du public. L'information a été relayée aux écoles, aux ATSEMs et à la directrice du périscolaire, ainsi que sur le site du SIRS.
- Monsieur le Président informe que des fouilles préventives archéologiques vont être menées sur le terrain devant accueillir le RPC courant mai.
- Monsieur le Président informe de la tenue d'une réunion pour la commune de La Neuville-Roy avec la SAO et l'ADTO concernant le projet d'aménagement. Le planning menant à l'aménagement de la zone avec l'objectif d'une ouverture en septembre 2019 du groupe scolaire a été présenté. Le planning est très serré, mais les membres du conseil municipal de La Neuville-Roy, se sont engagés à tout mettre en œuvre pour le respecter.

- Monsieur le Président informe de la tenue d'une séance de TAP le mercredi 5 avril à La Neuville-Roy et à Léglantiers pour présenter aux enfants le fonctionnement d'un bureau de vote. Merci aux conseillers municipaux et aux secrétaires de mairies pour leur implication pour ce moment citoyen à destination des enfants.

Madame Larsonnier rend compte des difficultés pour l'organisation de cette séance à Montiers, Monsieur le Maire ayant refusé la tenue de cette séance, mais confirme qu'elle aura lieu.

- Monsieur le Président donne le nombre d'enfants inscrits à l'accueil de Loisirs du printemps. Semaine sous le thème Cow-boy avec construction d'un TIPI dans le jardin et sortie à la mer de sable. (15 enfants les matins, 18 l'après-midi et 23 le mercredi pour la sortie).
- Monsieur le Président informe que le dossier de retraite pour Madame Noëlle DEBOUT est accepté au 31 août 2017. Il propose de profiter du dernier conseil de classe de La Neuville-Roy pour lui offrir un petit cadeau et offrir un verre de l'amitié. Les membres du conseil seront invités à rejoindre le conseil de classe à la fin pour partager ce moment.
- Monsieur le Président rend compte de la formation HACCP pour le personnel des cantines qui s'est tenue début février comme convenu lors des commissions cantine. Cette formation a permis de lister un certain nombre d'écarts par rapport à la réglementation. Une liste des priorités a été faite et est en cours de traitement avec le personnel et avec l'aide des mairies.
- Monsieur le Président informe que les compte-rendu des dernières Commissions Cantine et TAP sont en ligne sur le site.
- Monsieur le Président demande aux membres de réfléchir à des idées pour la Récompense des CM2. Pour rappel, l'an dernier, le livre CM2/6^{ème} primé des Incorruptibles avait été offert avec un stylo USB aux couleurs du syndicat. Voir si on renouvelle la même chose pour cette année.
- Monsieur le Président informe de la journée d'inscription Périscolaire qui se tiendra le samedi 17 juin de 9h à 17h à la salle Verte de La Neuville-Roy.

Monsieur le Président n'ayant plus d'informations et les conseillers syndicaux plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 13 avril 2017 a comporté cinq délibérations.

1	Vote du Budget Primitif 2017	Délibération 11/2017
2	Année de référence pour les taux	Délibération 12/2017
3	Mise en place d'indemnité de fonction au Président	Délibération 13/2017
4	Fixation tarif cantine et barème CAF pour l'année 2017/2018	Délibération 14/2017
5	Approbation du règlement intérieur 2017/2018	Délibération 15/2017